



19-09-2016

CRÉATION DE LA FONCIÈRE SOLIDAIRE : UNE MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC ET PRIVÉ INNOVANTE, DONT LA MISE EN ŒUVRE DOIT PRÉSERVER L'ÉQUITÉ ENTRE LES ACTEURS

La FPI a pris connaissance de l'annonce de la création de la Société Foncière Solidaire et des modalités de fonctionnement envisagées.

« Cette mobilisation du foncier public et privé est intéressante et innovante à partir du moment où elle profite à l'ensemble des acteurs de la chaîne de la construction de logements, sert l'intérêt général et fluidifie le marché en s'imposant des délais courts ».

La FPI se réjouit que les promoteurs soient associés au futur conseil d'orientation de cet organisme. Elle sera vigilante sur la transparence indispensable aux appels d'offres publics qui seront lancés et ses adhérents participeront d'autant mieux à la réalisation annoncée de programmes mixtes (logements sociaux, intermédiaires et libres) permettant de répondre aux aspirations des ménages, que le prix de ces terrains aura été maîtrisé au lieu d'être vendu au plus offrant.

« Les promoteurs immobiliers sont déjà, avec 30%, les premiers producteurs de logements social en France. Nous créons des logements abordables dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et du logement intermédiaire vendus auprès des ménages privés et d'institutionnels.

Nous veillerons donc que l'équité entre les acteurs soit préservée car elle est nécessaire à l'atteinte des objectifs ambitieux de la Foncière solidaire rappelés par Monsieur Thierry Repentin ».

Alexandra FRANÇOIS-CUXAC

Présidente de la FPI France

A PROPOS DE

La Fédération des promoteurs immobiliers (FPI) est l'unique instance professionnelle représentant les promoteurs immobiliers du secteur privé en France. Le chiffre d'affaire de la promotion privée est estimé à 29,4 Mds d'€, elle emploie 25 300 salariés (données Insee 2013) et fournit de l'activité à environ 450 000 entreprises, employant plus d'1 500 000 personnes.

La FPI rassemble plus de 500 sociétés de promotion adhérentes via 18 chambres régionales, en métropole et outre-mer.

Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et baromètre référent du besoin immobilier (logement, immobilier d'entreprise et résidences services), la FPI défend l'intérêt général de la profession. Dans cette optique, elle échange avec l'ensemble des acteurs du secteur de l'immobilier et participe activement à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires. La FPI met à disposition des décideurs publics son Observatoire Statistique National du logement neuf, élaboré à partir de la production et des ventes de ses adhérents et représentant 90% du marché.

La FPI intervient également auprès des instances européennes via l'Union des Promoteurs-Constructeurs (UEPC). Elle est présidée depuis le 1er juillet 2015 par Alexandra François-Cuxac.

CONTACTS PRESSE

Franck Thiébaux - FT&Consulting - 06 73 76 74 98 - franckthiebaux@ft-consulting.net

Lauren Dell'Agnola - FPI France - 01 47 05 44 36 - l.dellagnola@fpifrance.fr